

PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale
de la prévention des risques*

Décision du 8 janvier 2015 modifiant la décision du 18 décembre 2013 relative à la nomination des membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R.543-157-1 du code de l'environnement

NOR : DEVP1500544S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R.543-157-1 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2013 relatif à l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R.543-157-1 du code de l'environnement, notamment l'article 3 ;

Vu la décision du 18 décembre 2013 relative à la nomination des membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R.543-157-1 du code de l'environnement,

Décide :

Article 1^{er}

Le III de l'article 1^{er} de la décision du 18 décembre 2013 relative à la nomination des membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R.543-157-1 du code de l'environnement est modifié comme suit :

« III. – Au titre des représentants des centres VHU agréés :

M. Olivier FERT (fédération des entreprises du recyclage), titulaire ;

M. Patrick POINCELET (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire ;

Mme Dorothee DECROP (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire ;

M. Olivier GAUDEAU (fédération des entreprises du recyclage), suppléant ;

M. François LOGEAY (Conseil national des professions de l'automobile), suppléant ;

Mme Alice GUICHARD (Conseil national des professions de l'automobile), suppléante. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 janvier 2015.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de la prévention des risques,
P. BLANC